

Taxe d'accise—Loi

M. Angus: Monsieur le président, je voudrais continuer dans la même veine à propos de l'exploitation forestière. Dans le nord-ouest de l'Ontario, tout comme en Colombie-Britannique, il n'y a plus de liaison directe entre le bassin ou le terrain de l'usine et les bois exploitables. Il semble bien que les deux côtés de la Chambre aimeraient voir supprimer les mots «hors des grandes routes», ce qui n'aurait pas d'incidence sur le transport entre la forêt et l'usine qui se fait en dehors du système routier financé par les fonds publics. J'admets que les routes forestières ne sont que partiellement subventionnées, alors que les routes publiques sont payées en totalité par le gouvernement, mais je pense qu'une aide comme celle-là ne va nullement à l'encontre des commentaires du ministre. Dans le nord-ouest de l'Ontario, au fur et à mesure que les forêts sont exploitées, nous devons parcourir des distances de l'ordre de 60 à 100 milles. Nous n'aurons pas l'occasion de faire une deuxième ou une troisième récolte avant 60 ou 80 ans, ce qui fait que nous devons aller toujours plus loin. Il serait particulièrement avantageux que ce changement puisse être accepté par la ministre.

Mme McDougall: Monsieur le président, il faut bien se limiter quelque part. Nous accordons une aide substantielle aux producteurs primaires, notamment 7.5 millions dans la prochaine année financière pour le secteur forestier. Il serait bien agréable de faire davantage. Nous estimons avoir des définitions réalistes. L'aide, au cours de la prochaine année financière, sera de 160 millions de dollars pour les secteurs primaires. Nous estimons que c'est une somme importante et que ces secteurs en profiteront.

• (1700)

M. Angus: Monsieur le président, je ne doute pas que ce que dit la ministre soit le reflet de ses propres réflexions, mais je me demande si elle n'accepterait pas de faire calculer par son personnel le nombre de milles parcourus hors des grandes routes et sur les grandes routes au cours du transport des matières premières entre les lieux d'exploitation et l'usine. Peut-être que, au cours de la nouvelle année, une modification à cette mesure législative, plus juste et plus efficace, pourrait nous être présentée.

Je suppose que, actuellement, les sociétés forestières doivent être en train de calculer le pourcentage de transport sur les routes forestières et sur les grandes routes, de façon à pouvoir répondre aux vérificateurs ou autres personnes intéressées. Je soupçonne que, pour le gouvernement et le secteur privé, il serait beaucoup plus efficace si la distinction était claire. Si la compagnie effectue le transport du bois de la souche à la scierie, elle devait avoir droit à l'exonération.

Mme McDougall: Comme il existait il y a quelques années une ristourne de taxe semblable, monsieur le président, les compagnies du secteur forestier ont l'habitude de ce calcul. Elles comprennent les définitions dont nous parlons. Nous croyons que la formule telle qu'elle est donnera les résultats escomptés.

M. Friesen: En tant qu'allégement, ce sera un échec, monsieur le président, car il ne constitue pas vraiment un allégement pour les gens qui...

Le vice-président: A l'ordre, je vous prie! Si le député tient vraiment à discuter de quelque chose, je le prie de se retirer dans les coulisses.

M. Friesen: Je sais que ce n'est pas à moi que vous vous adressez, monsieur le président. Si nous parlons d'allégement, c'est aux gens qui en ont le plus besoin que nous devons l'offrir. Or, le sens que le projet de loi donne à l'expression «transport hors des grandes routes» ne risque guère d'entraîner un allégement, car il ne correspond pas aux besoins des gens qui en ont besoin, surtout si nous élaborons le programme de manière qu'il ne profite pas à ceux qui ne survivraient pas autrement, c'est-à-dire les petits exploitants indépendants. Les grandes sociétés multinationales vont tirer leur épingle du jeu, d'une façon ou d'une autre. Comme la ministre l'a dit, elles comprennent la formule et connaissent les règles du jeu. Par contre, le petit exploitant indépendant qui ne possède qu'un, deux ou trois gros camions ne joindra sûrement pas les deux bouts s'il ne peut obtenir de ristourne pour le transport du bois sur les grandes routes. Il me semble que les fonctionnaires qui ont rédigé cet article du projet de loi ne comprennent pas vraiment la nature du problème. J'espère que les changements voulus seront apportés à cet article.

Le vice-président: Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) désire poser une autre question supplémentaire.

M. Riis: Je n'ai pas une seule question supplémentaire à poser, mais bien une, deux ou trois petites questions supplémentaires. Je dois dire que l'accueil réservé aux instances des députés de tous les partis m'enhardit. Il existe bel et bien une difficulté. La ministre s'en rend compte manifestement, et je lui en sais gré.

Compte tenu de l'évolution, les petits exploitants indépendants sont obligés par la force des choses et tout naturellement de transporter leur bois en camion sur de longues distances, car l'absence de reboisement les oblige depuis quelques années à se rendre toujours plus loin pour trouver des arbres à couper. Je soupçonne qu'à l'époque où les fonctionnaires ont rédigé l'ébauche de ce projet de loi, le caractère des exploitations forestières était bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. Il s'agissait alors de régions géographiques beaucoup plus petites et le transport jusqu'à la scierie se faisait sur de petites distances. Comme la ministre s'en rend manifestement compte, les choses ont bien changé. Nous avons entendu l'intervention de députés dont les circonscriptions dépendent en grande partie de l'exploitation forestière. La ministre doit absolument tenir compte de ces interventions. Il se peut que nous ne soyons pas en mesure de changer la situation aujourd'hui avec les renseignements que nous avons en main, mais il me semble que c'est une question qui mérite d'être approfondie. Il convient peut-être que le comité permanent de la Chambre compétent, à savoir le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ou peut-être un sous-comité, se penche sur la question des producteurs de produits primaires.

Je voudrais poser à la ministre deux ou trois questions connexes. En ce qui a trait au secteur minier, je remarque que les activités reliées à la prospection minière ne sont pas visées. Monsieur le président, il me semble qu'au moment où nous essayons de relancer notre économie, ce genre d'encouragement serait peut-être souhaitable. La ministre pourrait peut-être nous expliquer pourquoi elle a exclu les activités reliées à la prospection minière.